



MAIRIE DE CHAMALIERES

L'an deux mille quatorze le treize du mois de février à 20 heures,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du vendredi 7 février 2014, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoints, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle DOLY BARGE, M. Marc BAILLY, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, M. Marc SCHEIBLING, Mme Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, Mme Chantal LAVAL, M. Pierre BORDES.

Absents excusés : M. Elie NIASME (pouvoir à M. Eric SPINA), Mlle Marion CANALES (pouvoir à M. Laurent LEDIEU), M. Gérard AMBLARD.

Absent : M. Luc CONDAMIN.

M. Xavier BOUSSET ayant été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme indiqué dans la convocation du 7 février dernier, cette dernière réunion du Conseil municipal sera suivie d'un verre de l'amitié organisé dans la salle du Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

PRESENTATION DU BILAN DE MANDAT

Monsieur le Maire présente son bilan de mandat 2008-2014. Il rappelle les réalisations de la municipalité ainsi que les projets en cours et les perspectives pour les prochaines années dans les divers domaines d'intervention de la Commune :

- Le cadre de vie des Chamaliérois dans une approche de développement durable
- Le renouvellement urbain : les projets réalisés ou en cours
- Autres projets structurants
- Tourisme - thermalisme
- Travaux de voirie et d'assainissement
- Travaux dans les bâtiments
- Stationnement
- Prévention - sécurité
- Santé : Chamalières, une ville engagée pour le bien-être de tous
- Chamalières : la richesse de sa vie associative encouragée par la Municipalité
- Chamalières, une des villes les plus sportives du massif Central
- Culture
- Action sociale - solidarité
- Instances de concertation et de démocratie
- Technologies de communication
- Autres manifestations - Evènementiel
- Monde combattant - devoir de mémoire
- Données financières de la commune et l'environnement de l'EPCI
- Gestion des Ressources Humaines

L'exhaustivité de cette présentation sera retranscrite dans le procès-verbal intégral du Conseil municipal.

INFORMATIONS GENERALES

I | CLASSEMENT STATION DE TOURISME

Bonne nouvelle ! Comme vous avez pu en prendre connaissance dans l'article de La Montagne paru ce jour, notre dossier de demande de renouvellement du classement de Chamalières comme station de tourisme, déposé en octobre 2012 auprès des services de l'Etat (Préfecture puis Ministère), vient de recevoir une réponse favorable.

En effet, cette labellisation a été officialisée le 6 février dernier par décret du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme. A compter de cette date, le classement de Chamalières comme station de tourisme est de nouveau acquis pour une durée de douze ans.

Cette décision vient récompenser la Ville pour son volontarisme, son dynamisme, et la qualité de son offre touristique.

Je tiens à remercier les agents des services municipaux qui ont permis de faire aboutir avec succès ce dossier.

II | URBANISME - PREEMPTION DE TERRAINS AVENUE ARISTIDE BRIAND

Nous avons reçu en octobre dernier la déclaration d'intention d'aliéner du Conseil général du Puy-de-Dôme concernant plusieurs parcelles acquises dans le cadre du projet de Liaison Urbaine Sud-Ouest (LUSO).

Après étude, j'ai fait exercer le droit de préemption de la commune par arrêté du 6 décembre dernier, sur deux parcelles situées avenue Aristide Briand, au 7 (adresse qui correspond au parking municipal aménagé dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil général) et au 17 (immeuble occupé par l'ACPI, Arverne Ferroviaire Miniature Club, les services de la PMI du Conseil Général ainsi qu'un appartement à usage privatif).

Le délai de recours était de deux mois à compter de la notification de la préemption. Ce délai a expiré le 10 février dernier.

Aucun recours n'ayant été déposé à cette date auprès du Tribunal administratif par Clermont Communauté, l'acquisition de ces parcelles par préemption est donc confirmée pour un montant total de 575 712 €.

Le Conseil Général a prévu d'inscrire la confirmation de cette vente à l'ordre du jour de la prochaine réunion de sa Commission Permanente fixée au 10 mars 2014.

III | PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN

LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE PASTEUR

Comme vous le savez, le projet de requalification de l'entrée de Ville Pasteur, qui comporte deux axes majeurs : l'élargissement de l'avenue Pasteur par l'alignement sur le bâtiment construit par Foncia et l'édification d'un bâtiment signal marqueur d'identité, confié à un groupement représenté par Vinci Immobilier et composé de la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais et de l'architecte DHA.

Cette opération prévoit un immeuble comportant 40 logements, dont 27 logements conventionnés, des locaux pour une crèche permettant le transfert de notre actuelle crèche de Verdun ainsi que 150 m² de surface commerciale destinée à compléter l'offre de commerces de proximité présente sur ce quartier.

Par courrier du 10 février dernier, Serge Bagel, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat nous fait part de sa satisfaction de voir se concrétiser ce projet de requalification sur ce secteur de la commune.

Il évoque par ailleurs les questions relatives à la période de travaux et aux éventuelles modifications de circulation.

L'immeuble envisagé représentant une entité complètement autonome du reste des constructions, aussi nous sommes en mesure de garantir que l'élargissement du trottoir sera réalisé dès la démolition des bâtiments existants pour ne pas occasionner de gêne à la circulation, préservant au maximum la tranquillité de cet îlot à laquelle nous sommes, tout comme les résidents et riverains particulièrement attachés.

Le travail sur la définition de l'avant-projet détaillé, dont les principaux éléments feront l'objet d'une concertation approfondie notamment avec la Banque de France et l'Architecte des Bâtiments de France, est actuellement en cours. En termes de calendrier de projet, le dépôt de permis de construire est prévu pour l'automne prochain et le début des travaux, notamment la phase de démolition, pour l'été 2015, la durée des travaux étant estimée à 18 mois.

L'ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE DYNAMISATION DU CARREFOUR EUROPE

Dans le cadre du marché d'étude confié au groupement TEKHNE pour la requalification et la dynamisation du Carrefour Europe, une réunion de lancement de l'étude a été organisée le 7 février dernier en présence des deux principaux membres du groupement :

- la société TEKHNE de Lyon, mandataire du groupement, chargée de l'approche urbaine et paysagère,
- la société INTENCITE de Paris, chargée de l'expertise commerciale et juridique.

L'étude est entrée dans sa phase opérationnelle avec, dans un premier temps l'établissement d'un diagnostic partagé entre les différents acteurs concernés : les principaux propriétaires fonciers, les syndicats, Groupama, les commerçants et leurs associations, les riverains, le SIMPLY.

J'ai pour cela écrit à tous les commerçants et toutes les sociétés concernées afin de les informer de l'intervention prochaine des représentants de la société INTENCITE. Une démarche identique a été mise en œuvre pour informer les syndicats, Groupama et le directeur du SIMPLY.

Les résultats de ce diagnostic sont attendus au mois d'avril prochain. Puis, dans le cadre de la seconde phase de l'étude, des scénarii d'aménagement du site seront définis. Les résultats finaux de l'étude sont programmés pour l'été.

IV | ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

En complément des informations que je vous ai communiquées lors du dernier Conseil municipal, je vous précise que j'ai écrit une nouvelle fois au Préfet le 31 janvier dernier afin d'appuyer le courrier pétition qui lui avait été transmis quelques jours plus tôt par un riverain.

Je lui ai de nouveau demandé de mobiliser ses services afin de relancer les échanges avec les propriétaires du site pour qu'enfin ce dossier sorte de l'impasse, lui assurant que la Ville continuerait à jouer un rôle de partenaire facilitateur.

V | FONTMAURE

En ce qui concerne la demande d'agrément fiscal de mise en copropriété, comme vous le savez, celle-ci, transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne fait l'objet d'une instruction par le bureau des agréments de la Direction Générale des Finances Publiques à Bercy depuis plus de deux ans.

Même si nous n'avons pas obtenu de réponse de la DGFIP, là encore malgré nos demandes récurrentes, ni même du Ministre du Budget que j'ai sollicité par courrier à deux reprises (le 26 juillet 2012 et le 18 octobre 2013), il nous a été précisé que plusieurs dossiers similaires au nôtre étaient actuellement à l'étude au niveau national. Le terme de cette instruction ne nous a cependant toujours pas été communiqué.

Dès que la décision nous sera notifiée, le projet pourra démarrer selon le schéma qui est arrêté de longue date, celui d'une réhabilitation à caractère public - privé valorisant un projet municipal à destination culturelle (musée hébergeant notamment la collection des tableaux de Victor Charreton) et la réalisation de logements pour partie conventionnés.

La question de l'agrément fiscal ne constitue qu'une modification à la marge dans le cadre de l'équilibre financier de l'opération à trouver en lien avec l'acquéreur.

A titre d'information, je vous signale que depuis quelques semaines et sur la base d'une convention passée avec le SDIS, le site de Fontmaure sert de lieu d'entraînement pour les sapeurs pompiers de notre caserne.

VI | OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

HOTEL DE VILLE

La deuxième tranche de la reprise de la toiture du fer à cheval est en cours de réalisation. Les travaux consistent en la reprise complète du dispositif d'étanchéité puis en la pose de pavés sur le nouveau support. Cette réalisation est complétée par la pose d'un drain permettant de mieux gérer l'écoulement des eaux de pluie à proximité des bâtiments.

AFFAIRES GENERALES

RAPPORT N°1 : Commission d'indemnisation amiable - travaux avenue Joseph Claussat : solde des indemnisations

Le Conseil municipal valide les propositions d'indemnisation définitive de la commission d'indemnisation amiable portant sur la totalité de la période des travaux et dont le montant s'élève à 51 500 € :

- indemnisation de 7 000 € à la pharmacie VOLTAIRE située au 40 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 10 000 € à la SARL ELFY située au 39/41 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 5 000 € à la boulangerie VALETTE située au 37 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 6 000 € à la librairie VERNADEL située au 37 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 10 000 € à l'épicerie VIVAL située au 46 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 1 000 € au pressing MCB situé au 57 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 7 500 € à l'auto-école DOCHEZ située au 48 avenue Joseph Claussat,
- indemnisation de 5 000 € à l'armurerie SALLES située au 41 avenue Joseph Claussat.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les derniers protocoles transactionnels permettant le versement, à titre définitif, de ces indemnisations.

Il précise que, compte-tenu des précédentes provisions déjà votées dans le cadre des Conseil municipaux des 28 mars, 27 juin et 26 septembre 2013, le montant total des indemnisations accordées dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Joseph Claussat s'élève à 110 500 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

URBANISME

RAPPORT N°2 : Acquisition d'une parcelle située 15 rue de Champréal - Propriété de Madame BUREAU

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle de Mme Denise BUREAU, cadastrée AI n°255 et située au 15 rue de Champréal, afin de créer un accès à la parcelle AI 256, propriété de la Commune, et de rendre ainsi possible la réalisation d'une opération d'aménagement sur ce terrain.

Il précise que cette acquisition se fera au prix de 180 000 € conformément à l'estimation de France Domaine et qu'elle sera portée par l'EPF SMAF.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°3 : Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Les Côtes » - Propriété de Madame RICHE

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AO n°605 située au lieu-dit « les Côtes » et propriété de Madame Chantal RICHE dans la mesure où celle-ci es située en plein coeur du futur écoquartier des Côtes, projet de développement et d'aménagement durable inscrit dans les orientations particulières d'aménagement du plan local d'urbanisme de la Ville.

Cette acquisition se fera au prix de 62 485 €, conformément à l'estimation de France Domaine et qu'elle sera portée par l'EPF SMAF.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TOURISME - THERMALISME

RAPPORT N°4 : Renouvellement du classement en « commune touristique »

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à initier toutes les démarches utiles et nécessaires au renouvellement du classement de Chamalières en « commune touristique » auprès de Monsieur le Préfet en vue de l'obtention de l'arrêté préfectoral correspondant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

RAPPORT N°5 : Subvention à l'association AJIR pour les Harkis

Compte-tenu de l'implication de l'association Justice, Information, Réparation (AJIR) pour les Harkis à l'occasion de chacune des cérémonies organisées sur le territoire de la Ville, le Conseil municipal décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 250 € pour la remise en état de son local associatif.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°6 : Subventions exceptionnelles pour des classes de découverte et classes de mer

Le Consiel municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul LAPIE ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 800 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Montjoly pour l'organisation de classes de découverte et de classes de mer.

Il précise que ces subventions seront imputées sur le budget de l'année en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 7 : Subvention exceptionnelle voyage commémoratif

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Lycée d'Enseignement Adapté de Lattre de Tassigny de Romagnat afin de contribuer au financement du voyage d'un élève domicilié à Chamalières organisé dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre de 1914 et des 70 ans du débarquement de 1944.

Il précise que cette dépense sera imputée sur le budget en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 8 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamalières

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamalières afin de contribuer à l'aménagement de l'extension de la caserne et d'installer un réseau internet WIFI sur l'ensemble du site.

Il précise que cette dépense sera imputée sur le budget en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT N° 9 : Reprise anticipée des résultats 2013

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de reprendre de manière anticipée au budget les résultats 2013.

Reprise du résultat du budget principal

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	22 117 192,55	6 636 881,56	28 754 074,11
Dépenses 2013	19 267 932,68	8 066 799,61	27 334 732,29
Solde d'exécution 2013	+ 2 849 259,87	-1 429 918,05	+ 1 419 341,82
Résultat antérieur reporté 2012	+ 2 456 032,36	-128 685,65	+ 2 327 346,71
Résultat 2013 avant reports	+ 5 305 292,23	-1 558 603,70	+ 3 746 688,53
Reports - recettes		+453 310,00	+ 453 310,00
Reports - dépenses		-2 170 867,32	-2 170 867,32
Résultat 2013 après reports	+ 5 305 292,23	-3 276 161,02	+ 2 029 131,21

APPROUVE A LA MAJORITE

(Votes contre de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Reprise du résultat du budget annexe de l'eau

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	274 853,48	235 032,48	509 885,96
Dépenses 2013	250 353,15	190 588,42	440 941,57
Solde d'exécution 2013	+24 500,33	+ 44 444,06	+ 68 944,39
Résultat antérieur reporté 2012	+ 230 144,34	+ 413 548,71	+ 643 693,05
Résultat 2013 avant reports	+ 254 644,67	+ 457 992,77	+ 712 637,44
Reports - recettes		+ 13 000,00	+ 13 000,00
Reports - dépenses		-277 910,17	-277 910,17
Résultat 2013 après reports	+ 254 644,67	+ 193 082,60	+ 447 727,27

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Reprise du résultat du budget annexe de l'assainissement

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	223 075,81	290 785,42	513 861,23
Dépenses 2013	80 795,88	103 491,71	184 287,59
Solde d'exécution 2013	+ 142 279,93	+187 293,71	+329 573,64
Résultat antérieur reporté 2012	+ 7 678,28	-187 235,54	-179 557,26
Résultat 2013 avant reports	+ 149 958,21	+58,17	+ 150 016,38
Reports - recettes		+45 000,00	+45 000,00
Reports - dépenses		-185 010,81	-185 010,81
Résultat 2013 après reports	+ 149 958,21	-139 952,64	+ 10 005,57

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Reprise du résultat du budget annexe du stationnement

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2013	69 141,89	16 790,61	85 932,50
Dépenses 2013	3 966,19	9 608,13	13 574,32
Solde d'exécution 2013	+ 65 175,70	+7 182,48	+72 358,18
Résultat antérieur reporté 2012	+ 1 766,45	-15 741,20	-13 974,75
Résultat estimé 2013 avant reports	+ 66 942,15	-8 558,72	+ 58 383,43
Reports			
Résultat 2013 après reports	+ 66 942,15	- 8 558,72	+ 58 383,43

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

RAPPORT N° 10 : Budgets primitifs 2014 et vote des taux de la fiscalité directe

Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	23 741 817,21	23 741 817,21
INVESTISSEMENT	12 240 788,23	12 240 788,23
TOTAL	35 982 605,44	35 982 605,44

APPROUVE A LA MAJORITE

(Votes contre de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Budget annexe de l'eau

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	522 234,67	522 234,67
INVESTISSEMENT	749 637,27	749 637,27
TOTAL	1 271 871,94	1 271 871,94

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Budget annexe de l'assainissement

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	196 015,57	196 015,57
INVESTISSEMENT	443 906,38	443 906,38
TOTAL	639 921,95	639 921,95

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Budget annexe du stationnement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	129 383,43	129 383,43
INVESTISSEMENT	122 942,15	122 942,15
TOTAL	252 325,58	252 325,58

APPROUVE A LA MAJORITE

(Abstentions de M. SPINA, M. LEDIEU, M. NIASME représenté par M. SPINA, et Melle CANALES représentée par M. LEDIEU)

Taux des taxes directes locales pour l'année 2014

Le taux des taxes restent inchangés pour l'année 2014.

	2014
<u>Taxe d'habitation</u>	11,96
<u>Taxe sur le foncier bâti</u>	21,43
<u>Taxe sur le foncier non bâti</u>	41,20

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 11 : Gestion de la trésorerie de la commune : renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2014

Le Conseil municipal décide de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie existant par une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 2 000 000 €
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Index : T4M
- ✓ Marge : 1,50 %
- ✓ Commission d'engagement : 0,15 % soit 3 000 €
- ✓ Frais de dossier : Néant

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie et l'habilite à procéder, sans autre délibération, aux opérations de demandes de versement de fonds et à celles de leur remboursement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 12 : Garantie d'emprunt au bénéfice de Logidôme pour une opération d'acquisition de 11 logements 9 avenue de la Gare

Le Conseil municipal décide d'accorder à LOGIDOME une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % pour un prêt GAIA de 607 288 €, soit 485 830,40 €, dans le cadre de l'acquisition de 11 logements 9 rue de la Gare à CHAMALIÈRES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 13 : Garantie d'emprunt au bénéfice de Logidôme pour une opération d'acquisition de 6 logements 41 rue du Sable d'Etampes

Le Conseil municipal décide d'accorder à LOGIDOME une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % pour un prêt GAIA de 506 073 €, soit 404 858,40 €, dans le cadre de l'acquisition de 6 logements situés 41 rue du Sable d'Etampes à CHAMALIÈRES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14 : Travaux sur bâtiments communaux - Demandes de subventions au titre du CTDD 2014 (Contrat Territorial de Développement Durable)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre du Contrat Territorial de Développement Durable 2014 en vue de la réalisation de travaux estimés à 156 900 € répartis comme suit :

- 29 350 € HT sur les locaux et restaurants scolaires,
- 127 550 € HT sur les bâtiments communaux.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de mise en concurrence réglementaire et à signer les marchés correspondants avec les attributaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15 : Rétrocession d'une concession au cimetière communal

Le Conseil municipal accepte la rétrocession à titre onéreux de la concession n° 417 située allée A9 dans le premier cimetière de Chamalières, acquise en 1995 par Monsieur et Madame Maurice VERNIERE et non utilisée.

Il décide de leur verser une indemnisation en proportion du temps restant à courir, soit 89,86 €.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES JURIDIQUES

RAPPORT N° 16 : Dépôt de plainte et constitution de partie civile

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer plainte au nom de la Commune de CHAMALIERES auprès de Monsieur le Procureur de la République à l'encontre d'Isabelle-Andrée LONGCHAMBON, agent communal, pour détournement de chèques sur l'année 2012 au préjudice du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Chamalières pour un montant total de 5 500 € (en l'état actuel des recherches),
- d'autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune de CHAMALIERES à la suite de la plainte susvisée,
- de désigner la SCP TEILLOT - MAISONNEUVE - GATIGNOL - JEAN - FAGEOLE - MARION, domiciliée 21 Boulevard Berthelot à CHAMALIERES pour représenter et défendre les intérêts de la Commune, à l'appui de la plainte et de la constitution de partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure qui sera ouverte devant le Tribunal correctionnel de CLERMONT-FERRAND,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

APPROUVE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Chamalières,
Le 13 février 2014

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING